solutions, pourvu que ces solutions remplissent les conditions du concours, c'est-à-dire qu'elles soient faites sur bons découpés du journal et envoyées sous pli séparé? »

Réponse. — Une même personne ne peut envoyer qu'une seule solution, mais il lui est facile de faire concourir tous les membres de sa famille. Voir Règlement Article I.

A la Chambre

Vote du budget des Affaires étrangeres et du projet de loi, retour du Sénat, sur les expulsions de locataires

L'EMPRUNT DU GOUVERNEMENT AUTRICHIEN

SEANCE DU MATIN

Paris, 30 décembre. — La séance est ouverte, à 9 h. 40, sous la présidence de M. Chassaigne-Goyon, doyen d'âge de députés.

MM. Poincaré, Chéron et de Lasteyrie sont au banc du gouvernement.

PROJETS ADOPTES

La Chambre adopte sans débat:

1° Un projet de loi ouvrant un crédit de 500.000 francs pour un service cinématographique de démonstration dans les campagnes;

2° Un projet de loi ouvrant aux Affaires étrangères un crédit extraordinaire de 450.000 francs pour les Conférences de La Haye, de Gênes, etc.

LE BUDGET DES AFFAIRES ETRANGERES

L'ordre du jour appelle la discussion du budget des Affaires étrangères.

LES INCIDENTS EN ALLEMAGNE

Au cours de la discussion, M. Poincaré a déclaré que la Commission des réparations tiendra la main à ce que soient exécutées toutes les sanctions demandées pour les incidents de Passau et Ingolstadt.

INCURSIONS FASCISTES EN FRANCE

M. Lafont essaye de soulever un incident au sujet des incursions qu'auraient faites des fascistes en France.

Comme il attaque M. Mussolini, le président et M. Poincaré protestent contre ses paroles.

La discussion générale est close. Les chapitres 1 à 13 sont adoptés.

Au chapitre 14 (secours 180.000 francs), MM. Taponier et Girod demandent 500.000 francs pour les chômeurs français en Suisse.

M. Landry, rapporteur, consent un relèvement de 300.000 fr., non seulement pour les chômeurs français, en Suisse mais pour ceux qui sont aussi dans d'autres pays.

Ce crédit devra faire l'objet d'un chapitre spécial.

M. Poincaré. — Le gouvernement reconnaît la nécessité de ce crédit.

Les chapitres 14 à 17 sont adoptés. Le chapitre 18 est adopté après quelques observations de M. Farges qui rend hommage aux mérites de nos consuls.

Les chapitres 19 à 28 sont adoptés.

Les derniers chapitres du budget ordinaire du ministère des Affaires étrangères sont adoptés avec un relèvement de 3 millions sur le chapitre affecté aux œuvres françaises en Syrie, ce qui porte le crédit de ce chapitre à 10 millions.

La Chambre adopte également tous les chapitres du budget extraordinaire avec deux chapitres nouveaux portant l'un, ouverture d'un crédit de 400.000 fr. pour les chômeurs français à l'étranger.

Tous les budgets des dépenses sont ainsi votés.

La Chambre discutera la loi de finances à la session prochaine de 1923.

Séance levée à midi.

SEANCE DE L'APRES-MIDI

Paris, 30 décembre. — La séance est ouverte à 15 h. 15 sous la présidence de M. Arago. La Chambre adopte, sans débat divers projets.

LES EXPULSIONS DE LOCATAIRES DIFFERÉES

Le Garde des Sceaux demande la discussion immédiate de la proposition de M. Levasseur, relative aux expulsions de locataires, retour du Sénat.

L'ensemble du projet est adopté.

L'EMPRUNT DU GOUVERNEMENT AUTRICHIEN

La Chambre discute ensuite le projet de loi autorisant le gouvernement français à garantir un emprunt émis par le gouvernement autrichien conformément aux conditions stipulées par les protocoles 2 et 3 des accords préparés par la Société des Nations et signés à Genève le 4 octobre 1922.

M. Margaine développe les conclusions de son rapport qu'appuie le président du Conseil.

La discussion générale est close. L'ensemble du projet est adopté à mains levées.

M. Dariac, président de la Commission des finances propose à la Chambre de s'ajourner à dimanche, 15 h., pour vote des douzièmes provisoires retour du Sénat. Il en est ainsi décidé.

La séance est levée à 18 h. 30.

Les fêtes de Saint François-Xavier à Paris

Une religieuse miraculeusement guérie

Paris, 30 décembre. — La « Semaine Religieuse » de Paris signale qu'à la suite d'un « Triduum » de prières adressées à St-François Xavier et à l'heure même où l'insigne relique de sa main allait être emportée en Italie après avoir séjourné quelques jours à Paris, une religieuse fut subitement guérie le 19 novembre.

Cette religieuse souffrait depuis trois ans d'un ulcère de l'estomac. Elle était considérée comme perdue et on ne lui donnait plus que quelques mois de vie.

Au Sénat

Vote du sursis pour les locataires jusqu'au 1er juillet 1923 Le projet des douzièmes provisoires est adopté

L'AMNISTIE POUR LES MUTINS DE LA MER NOIRE

SEANCE DU MATIN

Paris, 30 décembre. — Séance ouverte à 10 h. 10, sous la présidence de M. Bienvenu-Martin.

Après l'adoption de divers projets de loi, on passe à la discussion sur la proposition tendant à surseoir aux expulsions de locataires.

Le texte voté par le Sénat, après discussion, est presque identique à celui voté par la Chambre.

Le Sénat a simplement porté à 8.000 fr., la compétence du juge des référés en matière de loyers. Il a de plus spécifié que le droit de grâce pourra être accordé lorsque les locaux d'habitation ou les locaux commerciaux sont attenants aux locaux d'habitation ou situés dans le même immeuble, sauf le droit d'occupation du propriétaire, dans les conditions prévues aux articles 4 et 13 de la loi du 31 mars 1922.

Les locataires devront satisfaire à leurs obligations et accepter les conditions fixées par le juge. Le sursis accordé ne pourra dépasser le 1er juillet 1923. La décision ne sera susceptible d'aucun appel.

LA CULTURE DU TABAC

L'ordre du jour appelle le projet de loi adopté par la Chambre des députés modifiant les conditions, le classement et la fixation du prix d'achat des tabacs à la culture française.

Après une intervention de M. de Monzie et du rapporteur, M. Deusset, le projet est adopté.

La séance est levée ensuite et renvoyée à l'après-midi.

SEANCE DE L'APRES-MIDI

Paris, 30 décembre. — La séance est ouverte à 15 h. 10, sous la présidence de M. Ratier.

CREDITS POUR L'EXERCICE 1922

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi adopté par la Chambre des députés, portant ouverture de crédits sur l'exercice 1922, au titre du budget général.

Ces crédits sont adoptés.

LES DOUZIEMES PROVISOIRES

On passe aux douzièmes provisoires.

Le rapporteur général, M. Henry Bérenger, après une critique sévère de la méthode parlementaire, qui fait revivre le système des douzièmes provisoires, fait l'analyse du projet soumis au Sénat.

Le gouvernement évalue à 23 milliards le montant total du déficit de la Trésorerie, déficit qui devra être couvert par l'emprunt.

Tout le monde l'accepte pour faire face aux besoins de la reconstitution des régions sinistrées.

Votre commission des finances vous propose, cependant, de ramener à 2 milliards, le montant de l'autorisation d'émission afférente au budget ordinaire pour les deux premiers mois de 1923.

La Chambre avait voté 3 milliards.

La discussion générale est close.

VOTE DU PROJET

Après discussion, l'ensemble du projet des douzièmes provisoires du budget ordinaire est adopté par 281 voix contre 2.

L'AMNISTIE POUR LES MARINS DE LA MER NOIRE

M. Louis Martin demande en son nom et au nom de plusieurs de ses collègues que la Commission de législation veuille bien déposer le plus tôt possible son rapport sur sa proposition de loi tendant à accorder l'amnistie aux mutins de la mer Noire.

M. Poulle, rapporteur provisoire de cette proposition, répond que le gouvernement a l'intention d'accorder aux mutins de la mer Noire le bénéfice de la grâce amnistiante. Il estime que dans la circonstance le sentiment de la justice sera satisfait par le pardon.

M. Louis Martin remercie M. Poulle, il espère que le gouvernement profitera du 1er janvier pour user de la grâce amnistiante qui est toujours dans le sentiment du Sénat.

LES INSTRUCTIONS DE MOSCOU appliquées au journal l' « Humanité »

Paris, 30 décembre. — A l'« Humanité », un triumvirat composé des citoyens Amédée Dunois, secrétaire général du journal, assisté des citoyens Rosmer et René Reynaud, fervents moscoutaires, s'est chargé d'appliquer les sanctions dictées par Moscou.

Appelés les uns après les autres devant ce tribunal ultra-révolutionnaire, les citoyens Noël Garnier, Bernard Lecache, Gybal, Schwarz, Henry Torrès, Pevet, Tourly, ont été radiés, sans autre forme de procès, de la rédaction de ce journal comme n'étant pas suffisamment orthodoxes, ou pour avoir prononcé des paroles qui déplaisaient à l'Exécutif.

Le citoyen Georges Ploch, critique théâtral, auquel le triumvirat voulait réduire considérablement sa collaboration, ne se gêna point pour protester véhémentement et partir en claquant la porte.

Il est inutile de dire que toutes ces « mises à pied » ne se sont pas produites sans incidents. Des menaces, des injures furent proférées. Et ce n'est d'ailleurs là qu'une première « charrette ».

D'autres collaborateurs de l' « Humanité » feront, dit-on, les frais d'un deuxième prochain convoi.

D'autre part, le citoyen Paul Louis et le dessinateur H.-P. Gassier ont donné leur démission.

UN NOUVEAU RÉQUISITOIRE DE M. LLOYD GEORGE CONTRE LA FRANCE

Paris, 30 décembre. — Le « Journal » reproduit un nouvel article de M. Lloyd George et publie ensuite un commentaire de M. Saint-Brice qui débute en ces termes:

Sous prétexte de passer en revue l'année écoulée, M. Lloyd George dresse un nouveau réquisitoire contre la France.

Le thème est simple: j'étais en train de rétablir la paix dans le monde en dissipant la psychose de guerre; on m'a renversé; tout est compromis: la France va lancer l'Europe dans de nouvelles aventures pour annexer la rive gauche du Rhin.

Il y a dans cet exposé des passages dont la naïveté confine à l'inconscience.

M. Saint-Brice ajoute:

Si M. Lloyd George garde le secret de sa conversion il nous vaut un aveu capital qui compense largement les intentions nocives.

M. Lloyd George n'hésite pas à reconnaître qu'en inaugurant, à Cannes, la politique de réconciliation avec l'Allemagne, il voulait réviser le Traité de Versailles.

L'opposition de la France à cette révision a été, dit-il, la première et la principale cause de l'échec de la pacification; ainsi se trouve démasqué l'engrenage d'abdications dans lequel nous aurions été engagés, si nous n'avions pas éventé le piège.

UN INCIDENT A CARMAUX

Des mineurs font saisir quatre automobiles d'une Compagnie houillère

Toulouse, 30 décembre. — Une Compagnie de mines de Carmaux avait été condamnée dernièrement par le juge de paix de Carmaux, au paiement d'une somme de 38.400 francs, représentant les retenues faites aux ouvriers mineurs sur leurs salaires de la première quinzaine de 1921.

Ce jugement avait été confirmé par le tribunal civil d'Albi.

La Compagnie s'était pourvue en cassation, mais le pourvoi n'étant pas suspensif, le syndicat de mineurs a fait saisir ce matin en paiement de la somme, quatre automobiles appartenant à la Compagnie des mines.

La Compagnie ayant demandé à être entendue en référé, a été convoquée pour samedi matin.

Le procès engagé par le syndicat, en septembre 1921, porte sur deux millions environ.

Les étudiants étrangers, à Paris, déposent une gerbe de fleurs sur la tombe du Soldat inconnu

Paris, 30 décembre.— Les étudiants étrangers, actuellement à Paris, à l'occasion des fêtes de la Confédération internationale des étudiants, se sont rendus, à 11 h. 45, ce matin, à l'Arc de Triomphe de l'Etoile, sur la tombe du Soldat inconnu.

Groupés autour des drapeaux suisse, hollandais, suédois et français, les étudiants ont déposé sur la pierre tombale une gerbe de fleurs naturelles dont le ruban portait l'inscription suivante: « Les étudiants étrangers au Soldat inconnu ».

Un grave accident de chemin de fer en Suisse

Un grand nombre de blessés

Lausanne, 30 dcembre. — Un très grave accident s'est produit, en gare de Lausanne.

Le train direct se dirigeant vers le Valais, venait de quitter la gare de Lausanne, lorsqu'à 500 mètres de distance, il vint se jeter contre une locomotive qui était arrêtée. Le mécanicien de la locomotive se rendant compte du danger, voulut mettre sa machine en marche, mais il ne put y réussir à temps. Le choc fut effroyable. Les deux machines montèrent l'une sur l'autre, tandis que le tender se mettait en travers de la voie. Quatre wagons furent détruits.

Il y a beaucoup de blessés, mais pas de morts. Le trafic a été interrompu.

Le conducteur de la locomotive a été mis à pied, en attendant des sanctions plus sévères.

M. Lloyd George au Maroc

Madrid, 30 décembre. — Le gouverneur militaire d'Algésiras a rendu visite à M. Lloyd George pour l'inviter à assister à une fête andalouse.

M. Lloyd George a accepté, mais il a prié le gouverneur de vouloir bien ajourner cette fête jusqu'à l'arrivée de sa fille.

M. Lloyd George a annoncé qu'il visiterait prochainement les villes de Ceuta et de Tétouan et qu'il rentrerait à Algésiras par Tanger. Un peu plus tard il se rendra à Melilla.

Le renflouement de la B. I. C.

La Commission sénatoriale des Finances conclut à l'adoption du texte voté par la Chambre

Paris, 30 décembre. — La Commission sénatoriale des Finances a entendu lecture du rapport de M. Reynald, concernant le projet de loi de renflouement de la Banque Industrielle de Chine.

Après une longue discussion, la Commission a adopté ce rapport qui conclut à l'adoption du texte voté par la Chambre.

M. Reynald spécifie, dans son rapport, que le gouvernement français doit conserver un droit de regard sur la gestion de la B. I. C. de façon à ce que de toutes manières, les intérêts de la France soient sauvegardés.

Coin du « Broutteux »

L'MOULIN A CAFÉ

Bé, Broutteux, qui m'dit in comarate, que t'es ben erprésinté sus tin calendrier in train d'tourner du café!

In dirot qu'in t'attind tchanter :

Ah! tcheu bonheur
De boir' cheull' petit' tasse.
In sint ben d'u qui passe
Qui est douche à sin tcheur !

Ah! que j'li réponds ch'étra in beau souvenir du Broutteux, vu qu'ch'est l'derni portrait qui a été tiré.

J'pense ben que tout in chaquin y voura vir erprésinté à s'majon l'copagnon qui les a tant fait rire et qu'tous les semaines sus l'Journal de Roubaix, y cache vin sin p'tit coin à les amuser pa ses joieux racontaches.

Si j'ai bonne mémoire, a m'mote que j'ai d'ja fait in p'tit chapitre sus l'café... Si j'rinconteros l'conte du moulin, euch'teur? quo qu'vous in dites?

Bé, qui sortte :

Cheulle piche de ménache est inne des premires qu'in aquate et inne des dernires qu'in déménage. A in déménagemint, tchan qu'in vot s'in d'aller l'moulin à café, ch'est qui n'a pus rin à inlever.

A ben des côtés, ch'est in souvenir de famille et je m'rappelle que min père y racontot toudis que sti qu'in avot à m'majon, cha v'not de m'grand'mère que du temps d'l'invasion, in 1815, à l'approche des cosaques, ill' s'avot sauvé inveuc sin moulin à café, rin auter cose; ch'étot chin qu'ill' avot d'pus précieux.

Aussi, cha été in souvenir qu'in a conservé, comme inne erlique, jusqu'au momint qui a tché indécadence. Ch'étot po étonnant, Seigneur de Di; y avot pus qu'chin ans!

Ah! c'moulin à café, combeu d'fos qu'inne bonne ma mère l'a t'nu vin s'n'écours pou préparer inne petite tasse de consolation!

Et à tous les jours d'atau, sot à la foire, à l'nouvel an, à les'Ros, tout cha, tchan qu'par à tour tertous et s'femme y a boussé la romance, ch'est l'moulin à café, qui tchante l'derni sin p'tit couplet in tournant l'tasse de café qui finit toudis l'z'erpas, petits ou grands.

J'ai souvenance que, tout jeune, à l'Noël, in tournot du café pou faire in gloria, et, après avoir éteint l'leumire in veyot briller l'flamme bleue et rouge, qu'in dijot qu'ch'étot l'étoile du Petit Jésus.

Vin les temps, à les cafés d'noce, qu'in veyot défiler pa les rues tous l'z'invités avec des piches de ménache, l'pus souvint, j'd'ros même presque toudis, ch'étot inne demie douzaine de selles et in moulin qui n'd'avot inne in avant du cortèche qu'ill' le portot comme inne erlique.

Ah! c'petit moulin, in dirot qui a l'pouvoir de rinde l'tchœur contint!

Vous n'avez jamais vu qu'inne femme, in tournant du café, qu'ill' étot d'mache humeur, ben du contraire, wetti comme ill' fait inne belle mine. Ah! ch'est ben comme l'Broutteux y a tchanté :

Du matin sitôt qu'in s'évelle
In va caresser l'marabout.
Au moulin tournant lmanivelle
In attind l'eau sus l'fu qui bout.
Je n'connos po d'pus belle musique
Que tchante l'café vin l'moulin,
L'petit tarin fait chi chaique
Vin s'djéole y accompane au refrain.

Pour in définir, l'moulin à café y a s'plache vin l'majon du riche comme vin celle du pauvre et pou les deux côtés ch'est in idèle compagnon.

Et dire que les Boches, pindant la djerre, y l'avottent réquisitionné! (Quo qu'ch'est qui n'ont po réquisitionné?)

Mais l'moulin a café ch'n'étot po seulemint pour avoir l'mince morceau d'cuivre qui formot l'bac, ch'étot pou nous impêché d'moude du blé. Pas'que pindant l'occupation in devot s'mucher pou tourner du blé vin l'moulin à café et aveeque l'farine faire du pain.

J vous asseure que pou moude inne jatte de blé y faulot inne heure. Mais y arot fallu inne demie journée, in l'arot fait pou po mingi l'pain kaka qui étot vert, mosi et fabriqué avec toutes sortes d'affaires, sinon du blé.

Triste souvenir que c'pain kaka, y étot tout noir, y sintot l'sur; in pouvot l'printe et l'coller conte l'mur.

Mais n'parlons pus d'cha; chin qui est est bu y est versé, et, pou finir min p'tit chapitre, j'm'in vas vous rémémorer l'finale d'inne pasquille du Broutteux intitulée l'moulin.

Vous savez ben l'petit Modesse
Que vous dji qui allot marier?
Bé, accoutez, n'avot po d'presse
Y s'a laichi ben inroler.
Y d'vot marier inveuc inne riche
Inn' fill' de ceinse, qui avot du ben ;
Des prés, de l'terre, même in moulin.
Ill' n'avot rin, po inn' quemiche
Et sin moulin, ébé, bé, bé.
Ch'étot in moulin au café!

Jules WATTEEUW.

Deux employés de chemin de fer tamponnés et grièvement blessés

Paris, 30 décembre. — Hier soir, Gaston Chapon, 24 ans, habitant Gentilly, et Marcel Coste, 40 ans, habitant Issy-les-Moulineaux, employés au chemin de fer de ceinture, ont été blessés par un tamponnement qui s'est produit à la gare de la Glacière.

Tous deux ont été transportés à l'hôpital Cochin, dans un état assez grave.

Demain, lundi, Ier janvier

LE NOUVEAU FEUILLETON du « Journal de Roubaix »

LE VAUTOUR DE LA SIERRA

PAR

GEORGES CLAVIGNY

Comme nos aïeux, à la veillée, s'assemblaient pour écouter les merveilleuses histoires du conteur de la maison, ainsi, à partir de demain, la grande famille du JOURNAL DE ROUBAIX se groupera-t-elle autour du célèbre romancier, GEORGES CLAVIGNY, *pour écouter, palpitante, le récit des extraordinaires et dramatiques aventures dont*

LE VAUTOUR DE LA SIERRA

le terrible et mystérieux don Quebranta

est le formidable héros, aimé et haï, redouté et admiré, affrontant les plus terribles périls, et les surmontant toujours, sans cesse traqué, et échappant sans cesse, à ceux qui le poursuivent...

L'héritage des époux Léotardi paraît avoir été imaginé de toutes pièces

Paris 30 décembre. — Si, comme tout paraît l'indiquer cette affaire a été « montée » uniquement dans le but d'emprunter sur l'hypothétique héritage, on commence à s'apercevoir que les époux Léotardi n'en étaient pas à leur coup d'essai.

Nous avons relaté hier qu'on venait de découvrir dans les papiers saisis, un titre de rente annuelle de 20.000 francs et un engagement de M. Derrick Beaconsfield, de verser aux époux Léotardi une somme de 1 million 200.000 francs.

Au magistrat qui lui demandait des explications sur cette nouvelle affaire, Mme Léotardi, avec une belle assurance, répondit que tout cela était parfaitement exact. MM. Sartine et Morgan de la maison Ryeson and son, de Boston, et M. Klopfer, des Forges du Rhône, demeurant 167, rue Boileau s'étaient portés garants de M. Derrick.

Or, comme on ne pouvait retrouver M. Klopfer, Mme Léotardi répondit que cela n'avait rien de surprenant, ce personnage ayant depuis lors, connu la faillite.

Miss Fair Heller serait-elle complice des tractations de Mme Léotardi?

Paris, 30 décembre. — L'examen des papiers saisis se poursuit et amène toujours de nouvelles traces de tractations diverses.

Selon toute probabilité, il apparaît nettement que Mme Catinaut et miss Fair Heller existaient bien, mais sous la forme de femmes qui avaient pris cet état-civil en vue d'aider Mme Léotardi à réaliser ses projets.

DANS LES AIRS

TOUJOURS PLUS VITE

277 kilomètres 992 à l'heure

Milan, 30 décembre. — L'aviateur Passaleva, pilotant un hydravion italien, a réalisé une vitesse moyenne de 277 kil. 992. La vitesse maximum qu'il a atteinte a été de 281 kil. 250. Il a battu le record de 238 kilomètres qui était détenu par un aviateur anglais.

L'ALLEMAGNE DEVRA ADHERER A LA CONVENTION AERONAUTIQUE INTERNATIONALE

La « Deutsche Tageszeitung » du 28 courant annonçait que des négociations tendant à faire participer la Bavière à la convention internationale aéronautique, avaient été entamées.

L'Allemagne, en effet, n'a pas encore été admise dans la S. D. N. Elle n'a pas demandé son adhésion à la convention internationale parce qu'elle a toujours pensé qu'elle en marchanderait le prix et que sa signature lui ferait obtenir un adoucissement aux clauses concernant l'aviation militaire.

Son refus d'adhérer pourrait donc jeter un trouble, à partir de lundi prochain, sur les relations aériennes entre la France et l'Europe centrale et orientale, les avions de ces services survolant le territoire du Reich. C'est pourquoi la Conférence des ambassadeurs a imposé sa volonté. L'Angleterre, l'Italie et la France se sont mises d'accord pour mettre l'Allemagne dans l'obligation d'adhérer à la convention.

Lettre de Bruxelles

NOTRE POLITIQUE ETRANGERE. — L'AMITIÉ ANGLO-FRANCO-BELGE. — NOS ACCORDS AVEC LONDRES ET PARIS. — LA HOLLANDE NOUS BLOQUE. — LE TRAITÉ DE VERSAILLES. — L'ALLEMAGNE MENT. — PAS DE MORATOIRE SANS GARANTIES

(D'un correspondant particulier)

Bruxelles, 29 décembre 1922.

L'effervescence soulevée par la flamandisation de l'Université de Gand, relègue au second plan toutes les autres questions politiques. C'est ainsi que le discours prononcé au Sénat et que celui-ci a approuvé jeudi, sur les problèmes internationaux, par M. Jaspar, ministre des Affaires étrangères, est tombé quasi sans être remarqué. Il ne manque cependant pas d'intérêt, bien qu'il soit hésitant et assez incolore. On signalera la manière de notre « Quai d'Orsay ». Il y a longtemps que le vous l'ai signalée. M. Jaspar n'a qu'un rêve : maintenir l'amitié anglo-franco-belge. Sa terreur, c'est que l'Angleterre ne s'accorde plus avec la France. Il ne saurait plus alors quel parti prendre. Ce jour-là, pense-t-il, la sécurité de la Belgique serait compromise. Pourquoi? M. Jaspar ne nous le dit pas. Il s'imagine peut-être que l'Angleterre et la France, si elles rompaient leur entente, chercheraient à vider leur querelle sur notre dos. A tout le moins, il faudrait établir ces noirs desseins s'ils existent ou n'en pas parler s'ils ne sont que rêverie et fumée.

En réalité, personne en Belgique ne nie que l'idéal de M. Jaspar soit intéressant et sérieux; qu'il faut le poursuivre; que nos sentiments et nos intérêts sont d'accord en cela. Mais on lui reproche de tenir la Belgique dans une espèce d'expectative et de tutelle en subordonnant les décisions d'intérêt national à l'entente préalable de deux peuples amis dont le destin apparaît de moins en moins comme devant être nécessairement lié toujours et partout. Il en résulte que les accords en préparation entre la Belgique et la France d'une part, et entre la Belgique et l'Angleterre, d'autre part, sont dans une impasse et que M. Jaspar n'a pu expliquer pourquoi le traité défensif notre Bruxelles et Londres, amorcé à la Conférence de Cannes, soit encore dans les limbes.

Du côté hollandais, la Belgique n'a pas fait un pas. M. Jaspar continue à converser avec M. Van Karnebeek. C'est tout à l'avantage de ce dernier. Il ne demande rien d'autre. C'est un galant homme et il conversera, poliment, jusqu'à la fin des temps. En attendant, aucun des buts poursuivi par la Belgique, n'est atteint.

En ce qui concerne les réparations, M. Jaspar est plus catégorique. Il n'est pas de ceux qui critiquent aisément le traité de Versailles. Ce traité n'est pas parfait, sans doute. Mais « il a, pour longtemps, écarté le péril des invasions et de la guerre ». M. Jaspar ne croit pas l'Allemagne quand elle se prétend incapable de payer. « La vérité, pour lui, est que l'Allemagne a laissé s'établir chez elle, une inflation qui, d'une part la rend insolvable, et d'autre part, enrichit ses industriels ». Conclusion de notre ministre des Affaires étrangères, « il n'est pas possible que nous consentions à l'Allemagne, un moratoire sans garanties et sans compensations ». Voilà qui est net et clair. A la veille de la Conférence de Paris, cette parole est particulièrement significative.

S...

DERNIÈRE HEURE

Le nouvel ambassadeur britannique à l'Élysée

Allocution de M. de Crewe
Réponse de M. Millerand

Paris, 30 décembre. — Le Président de la République a reçu, cet après-midi, à 15 h. 30, en audience officielle, le marquis de Crewe, ambassadeur de Grande-Bretagne, qui lui a remis ses lettres de créance.

L'ambassadeur a été introduit par M. de Fouquières, auprès du Président de la République.

ALLOCUTION DE M. DE CREWE

En remettant ses lettres de créance, l'ambassadeur a prononcé une allocution, dans laquelle il a dit notamment :

Sa Majesté le Roi m'a spécialement enjoint de vous assurer de sa confiance absolue dans l'union intime de la France et de la Grande-Bretagne.

C'est cette union qui nous permet d'envisager avec bon espoir, un avenir politique établi sur une base morale, équitable et pacifique.

Pour ma part, j'ose ajouter que toute la nation anglaise est inspirée des mêmes sentiments. Nous en voyons une preuve éclatante en contemplant les relations fraternelles de nos marins et de nos soldats aux divers points du globe où ils se trouvent ensemble au service de leur pays. Ce n'est pas sans une certaine émotion que je rappelle ici le souvenir de la première conférence politique et militaire tenue pendant la guerre et convoquée à Calais, au mois de juillet 1915. J'eus l'honneur d'y prendre part, à côté des deux éminents ministres de la guerre, M. Alexandre Millerand, représentant la France, et lord Kitchener. Peu de mois s'écoulaient et la vie mouvementée et héroïque de lord Kitchener se brisait sous les vagues de la Mer du Nord.

Aujourd'hui, Monsieur le Président, par un heureux contraste dont je félicite la France avec tout mon cœur, je puis saluer dans son illustre confrère, le chef élu de son peuple glorieux et vainqueur.

Que, depuis quatre ans, la victoire quelque complète qu'elle fut, soit devenue pour tous les Alliés en quelque sorte un berceau d'illusions, cela ne pourrait se nier.

Raison de plus de resserrer les liens unissant les deux nations, en cherchant, pour le monde entier, la reconnaissance de cet idéal de justice et de liberté auquel tant de milliers de nos compatriotes ont sacrifié leur vie.

J'avoue, Monsieur le Président, ne pas ignorer la lourde responsabilité qui m'incombe en succédant comme ambassadeur à lord Hardinge de Fansburst, mon ami éprouvé.

Je connais trop bien sa valeur et son expérience pour ne pas éprouver une crainte légitime en envisageant ma tâche.

Mais aucun effort ne sera épargné de ma part, et je ferai constamment tout en mon pouvoir pour maintenir les relations intimes qui doivent subsister à jamais entre nos deux pays.

REPONSE DE M. MILLERAND

Le Président de la République a répondu :

Monsieur l'ambassadeur,

Je suis personnellement très touché de votre délicate attention d'avoir voulu, au moment où vous inaugurez vos fonctions diplomatiques, rappeler la mémoire des heures émouvantes où nous collaborâmes, côte à côte, avec lord Kitchener.

De tels souvenirs créent entre les hommes qui eurent l'honneur de travailler, de concert, à la préparation de la victoire, comme entre nos deux peuples, des liens sacrés et indissolubles.

Leur persistance s'avère dans toutes les circonstances qui remettent en présence nos marins et nos soldats.

Que de fois, pour ma part, je l'ai constaté: au cours des conférences où se retrouvaient, pour tenter de consolider les résultats de la victoire qu'ils avaient brillamment gagnée, d'illustres frères d'armes comme le regretté maréchal Wilson, le maréchal Foch.

Sans doute les traités n'ont pas apporté aux vainqueurs toutes les satisfactions qu'ils avaient le droit d'en espérer: la paix leur doit du moins un minimum au-dessous duquel, si modérés soient-ils, ils ne sauraient accepter de descendre.

Nous serons d'accord pour la réaliser.

En vous donnant les instructions que vous avez tenu à nous rapporter, Sa Majesté le Roi Georges m'a fourni une nouvelle preuve des sentiments qui l'animent à l'égard de notre pays. La France lui en est profondément reconnaissante.

Pour vous y conformer, Votre Excellence n'aura, je le sais, qu'à suivre ses propres inclinations.

Je ne doute pas qu'elle ne rencontre dans l'accomplissement de sa mission les mêmes sympathies et le même succès que ses éminents prédécesseurs, et notamment le plus récent d'entre eux, votre ami, lord Hardinge de Fansburst, à l'éloge duquel vous me permettrez de m'associer de tout cœur.

En recevant de vos mains les lettres qui vous accréditent près de moi, en qualité d'ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire, j'ai plaisir à vous assurer de mon concours le plus complet et le plus cordial, comme de celui du gouvernement de la République, pour le maintien et l'affermissement des relations étroites et confiantes qui unissent nos deux pays.

Après quelques minutes d'entretien, le marquis de Crewe a été reconduit à l'ambassade, avec le même cérémonial qu'à l'arrivée.

106 milliards de marks papier en une semaine

Berlin, 30 décembre. — Le bilan de la Banque d'Empire au 23 décembre accuse un chiffre de billets en circulation de 1.136 milliards, en augmentation de 106 milliards sur la semaine précédente.

L'assassin du président Narutowitz condamné à mort

Varsovie, 30 décembre. — Niewadowski, le meurtrier de M. Narutowicz, président de la République polonaise, a été condamné à mort.

En faveur des militaires aînés de familles nombreuses

Paris, 30 décembre. — Le ministre de la Guerre a décidé que les militaires appelés du premier contingent de la classe 1923, aînés d'une famille de cinq enfants et plus, ne devront plus être envoyés sur les théâtres d'opérations extérieures.

Les « sans-travail » manifestent à Londres

Londres, 20 décembre. — Les sans-travail se sont livrés, cet après-midi, à plusieurs manifestations, dont la principale a été la réunion de Trafalgar Square, où 3.000 personnes ont souhaité la bienvenue à 300 chômeurs nouvellement arrivés à Londres.

Le déclassement de la Préfecture de l'Aisne

Le bureau du Conseil général démissionne

Laon 30 décembre. — Le bureau du Conseil général de l'Aisne a décidé d'adresser sa démission au ministre de l'Intérieur pour protester contre le déclassement de la préfecture de l'Aisne qui vient d'être placée dans la troisième classe, et contre le déplacement du préfet, M. Bourienne.

Dernières Nouvelles Locales

MERITE AGRICOLE

Paris, 30 décembre. — La croix de chevalier du Mérite Agricole est attribuée aux cultivateurs ci-après désignés, dont la famille est depuis plus de cent ans sur la même exploitation agricole, et qui continuent eux-mêmes cette exploitation :

M. Desbonnets Louis, cultivateur à Bondues (Nord); M. Baes René, cultivateur à Teteghem; Beckandt Jules, à Pitgam; Defossez Jean, à Estaires.

Dernières Nouvelles Régionales

LEGION D'HONNEUR

Officiel. — Sont promus au grade d'officier. — Gendarmerie : le colonel Verstraete, 1re légion; Intendance : M. Bonnet, sous-intendant de 1re classe, à Lille.

Au grade de chevalier : Infanterie : M. Haverlan, 33e R. I.; officier d'administration : Boucq, officier d'administration de 2e classe, à Douai; génie : Poncin, adjudant d'administration, à Valenciennes.

DERNIERES NOUVELLES SPORTIVES

BOXE

NILLES BAT FRANK MORAN, AUX POINTS, EN 15 ROUNDS. — Paris, 30 décembre. — Ce soir, le champion de France des poids lourds, Marcel Nilles, était opposé au vieux champion américain, Frank Moran, l'ancien adversaire de Jack Johnson.

Conclue pour 15 reprises, la rencontre est allée à la limite. Nilles gagnant nettement aux points. Cette victoire aux points a étonné les partisans du Français, qui croyaient à une victoire décisive et assez rapide. Pourtant, on ne peut faire grief à Nilles, qui se heurtait ce soir, à un homme extrêmement difficile et souvent même dangereux avec son droit assez dur. Frank Moran, d'autre part, a employé toutes les ficelles de la boxe pour durer la limite, à tel point qu'au 9e round, l'arbitre a été obligé de monter sur le ring pour diriger le combat.

Nilles a placé tout ce qu'il a voulu durant les 15 rounds; Moran a généralement opposé la force d'inertie, coupée, de temps à autre, de quelques attaques, qui n'avaient, d'ailleurs, aucun succès.

Au 14e round, Frank Moran, durement touché à l'estomac, s'est plaint d'un coup bas, mais qui n'a pas été reconnu par les juges. Le temps de discuter, et Moran, qui était, à ce moment, en réel danger, s'est remis et a repris la bataille comme si de rien n'était. Au 15e round, l'Américain a même pris la direction du combat, mais sans aucune chance. Nilles ayant gagné largement, en dominant dans tous les rounds.

Les deux autres combats de la soirée ont donné : Fred Bretonnel et Al Francis font match nul, en 10 rounds;

Julien est vainqueur de Juliard, aux points, en 10 rounds.

BATTLING SIKI A BRUXELLES. — Bruxelles, 30 décembre. — Le champion noir, Battling Siki, a débuté, vendredi soir, au Cirque Royal. Il a été chaleureusement acclamé.

Siki a donné trois rounds contre Struber, et a fait l'impression de beaucoup de souplesse, mais le public ne croit pas qu'il soit aussi scientifique que Georges Carpentier.

FOOTBALL-ASSOCIATION

LE MATCH BRUXELLES-NORD DE LA FRANCE. — La composition de l'équipe bruxelloise. — Voici la composition de l'équipe bruxelloise qui sera opposée, lundi, à celle de la Ligue du Nord :

but : Delie; arrières : Swartenbrouck et Verbeek demis : Berlinden, Hanse, Van den Route; avants : Bossens, Adams, Bunyan, Wright et Vandervelen.

La participation de Bunyan est problématique.

A première vue, l'équipe est très bonne en défense, mais assez faible en attaque.

Marché des changes à l'Etranger

du 30 décembre 1922

Londres: Sur Paris 63.55; Bruxelles, 69.205; Belgique banque, 2 ½; Prêt à court terme, 2 ½.

New-York: Sur Paris, 734; Câbles transfert, 464; Bruxelles, 672.

Alexandrie: Sur Londres, 97 ½.

Rome: Sur Paris, 148.95; Londres, 91.45.

Barcelone: Sur Paris, 46.75.

Milan: Sur Paris, 143.25.

Berlin: Sur Paris, 587 ½; Londres 84.000; Belgique, 490; Hollande, 2.905; New-York, 7.850.